

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR L'APPLICATION DES CRITÈRES ET MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE RAPIDE POUR L'INDIVIDUATION DES CAMPS PRIORITAIRES POUR LA DISTRIBUTION/RENFORCEMENTS DES ABRIS D'URGENCE



Port au Prince, date 05 Juillet 2011

Lieu et Heure:	Log Base, Bureau Shelter Cluster, 09h30 – 11h50
Réunion convoquée et facilitée par :	Shelter Cluster
Participants :	<i>Shelter Cluster, CCCM, CMOs</i>
Object de la réunion et sujets de discussion:	<p>Objectif de la réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier une méthodologie pour l'identification des camps prioritaires sujets a remplacement des bâches. • La réunion a suivie un processus lié aux critères individuels accordés pendant la rencontre CCCM/Shelter Cluster sur le remplacement/renforcement des abris d'urgence du jeudi 30 Juin 2011. <p>Sujets de discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point de vu des CMOs sur les remplacement/renforcement des abris d'urgence dans les camps • Applicabilité des critères établis pendant la réunion précédant cccm-shelter • Définition de la méthodologie pour l'identification des camps
Accords généraux et recommandation:	<p>Le but de la réunion est de s'accorder sur une méthodologie pour l'évaluation des camps prioritaires à cibler pour les remplacements/renforcements des abris d'urgence, non en cas d'urgence.</p> <p>Commentaires initiaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCCM : Il est reconnu qu'il y a un besoin prioritaire de décongestion des camps. • CCCM : Une phase de démontage des tentes vides doit précéder la distribution. • CCCM : Le remplacement/renforcement doit être fait en fonction des besoins.

Application des critères

Considérations :

- Cas d'évictions sont enregistrées sur des terrains privés et publiques
- Constats que beaucoup de camps deviennent de plus en plus des bidonvilles (quartiers)
- Les opérations de distribution peuvent devenir un 'pull factor' pour la population dans les camps.
- Environ 25% de la population dans les camps est sous menace d'éviction.
- La majorité de la population de déplacés (presque 60%) réside dans 70 sites.
- Les petits sites (sites abritant moins de 100 ménages de déplacés) forment environ 71% du nombre total de sites de déplacés identifiés ; bien qu'ils abritent environ 15% de la population totale (ménages) de déplacés.
- Le nombre de sites abritant la plus petite population (entre un à neuf ménages) a augmenté à 131 sites signalés en Mai 2011.)
- Pour ces camps (sites abritant moins de 100 ménages de déplacés) il est préférable de grouper ces familles sur des camps plus grands avec espace disponible (une fois les opérations de démontage des tentes auront lieu).
- Il est reconnu qu'il n'est pas facile de convaincre les familles à se déplacer pour changer de camp.
- Les camps faisant partie d'un projet de fermeture en apportant des solutions de retour à l'intégrité des IDPs ne seront pas pris en compte par l'évaluation.

CCCM/Shelter : Le ciblage sera basé sur la liste de camps de la dernière DTM (Mai 2011).

Application des critères :

1. Camps à long terme [Critère]

Définition convenue de camp à long terme :

- Camps où les acteurs envisagent en ce moment qu'ils resteront ouverts dans les prochains 6 mois.

Considérations :

CCCM : Même si le facteur risque d'éviction ce n'est pas un critère d'exclusion pour l'évaluation il faut considérer exclure de l'évaluation les cas d'éviction plus imminents ou une éventuelle distribution peut être considéré comme un appui à l'éviction ou peut même provoquer une accélération du processus d'éviction.

2. Camps/zones avec des tentes/bâches âges plus de 4-6 mois (ou il n’y a pas eu un remplacement depuis cette période) [Critère]

Considérations:

CCCM : Les opérations de distribution dans les camps sont normalement supervisées par le CMOs et par les coordonnateurs des agences de gestion de camps

Les CMOs connaissent les dates de distributions récentes faites dans la plupart des camps.

Après les distributions de bâches des évaluations on été faite pour un suivi de certains camps. A Carrefour un constat a été fait après distribution ou aucun bâche distribué n’a été remplacés dans un camp ayant été identifie comme un camp a besoin de remplacement de d’abris d’urgence. Nous n’avons pas des informations précises concernant les raisons des familles déplacés pour ne pas avoir utilise les bâches dans le camp.

3. Cibler seulement les tentes vides [Critère]

CCCM : Il est nécessaire de procéder au démontage/enlèvement des tentes vides avant de toutes les opérations de remplacement.

Cette opération doit être faite par les autorités, la PNH et la DPC.

Il faut le faire avec la participation de la PNH avec l’assistance de l’UNPOL sous la supervision de la conduite des opérations de la DPC. Il est très important d’impliquer les mairies pour assurer la bonne coordination de toutes les autorités dans cette activité.

Pas toutes es autorités locales ont manifeste une volonté d’implication dans les opérations de démontage, ca dépend des communes.

4. Pour le remplacement des tentes un Kit abris (bâches et autres matériels) est préférable [Critère]

CCCM : Fournir des tentes ou abris d’urgence sans le support d’une assistance technique ou training n’est pas suggéré.

La fourniture de deux bâches sans accompagnement technique peut faire que les bâches ne sont pas utilisées pour l’usage prévu et peuvent finir sur le marché.

Pour la distribution il est indispensable de faire un calcul réaliste des besoins des matériaux, tenant en compte ce qui est possible d’envisager.

5. Menaces d’éviction ne doit pas être un facteur pour la priorisation ou exclusion. Camps sous cas d’éviction doivent être considérés au cas par cas [Critère]

CCCM : Il faut prendre en considération le critère sur la durée du Camp mais il est très difficile de toute façon de faire des estimations de durée de vie des camps sous ce type de menace.

6. La nature de la propriété (titre foncier: public ou privé) ne doit pas être facteur de priorisation/exclusion [Critère]

CCCM : La nature du titre de propriété n'est pas reconnue comme un critère pour le ciblage.

Ils sont reportés des camps ou le propriétaire refuse le remplacement de prélat de ce fait il n'y a pas de possibilité de faire des distributions.

7. Risque ou possibilité de mitigation ne doivent pas être un facteur de priorisation/exclusion [Critère]

CCCM : Le facteur risque et possibilité de mitigation ne doit être considéré comme un critère pour le ciblage des camps prioritaires.

Certains camps ne sont que partiellement à risque. Exemple: seulement un côté du camp peut être à risque d'inondation. Les CMOs ne recommandent pas une distribution dans les zones à risque des camps parce que c'est dangereux sinon d'essayer de placer les IDPs dans des zones plus sécurisées du camp suite au démontage des tentes vides et réorganisation de l'espace dans le camp.

8. Personnes qui ont reçu des abris temporaires [Critère]

Il est important d'inclure aussi dans le critère seulement les personnes qui n'ont pas reçu aucune solution d'abris (permanentes, réparation de la maison).

Critères supplémentaires à prendre en considération pour le ciblage des camps selon les CMOs:

- **Nombre de familles vivant dans le camp.**

CCCM : Il est reconnu que le pourcentage du nombre de familles vivant dans le camp est important pour le ciblage. Les camps de 100 familles ou moins ne doivent pas être a priori cibles par une distribution. La marge d'erreur dans le calcul de l'évaluation qui sera fait sans comptabiliser le numéro réel de tentes vides pourrait couvrir les besoins dans ces camps.

- **Camps cibles par stratégie de retour globale ou spécifique**

Il est reconnu fondamentalement de ne tenir pas en considération les camps cibles par des stratégies de retour.

Dans ces camps les familles sont déjà en train de recevoir des solutions d'abris temporaires ou des réparations de leurs maisons par les organisations.

- **Familles habitant dans les camps.**

Dans les camps occupés par moins de 20 familles il est recommandé de procéder au regroupement des camps avant de considérer faire une distribution de e-shelter.

Il est envisageable plutôt une relocalisation des familles dans des autres camps plus grands à proximité suite aux opérations de

	<p>démontage des tentes vides.</p> <p>Pour l'estimation du niveau d'occupation des tentes, il n'est pas possible de tenir compte du niveau de pourcentage de tentes vides au stade de l'évaluation mais devraient faire partie du processus d'implémentation des éventuels remplacements.</p>
<p>Méthodologie d'analyse et recommandations finales</p>	<p>Méthodologie pour l'évaluation des camps a ciblé pour des distributions/remplacements</p> <p>Un travail de ciblage des camps de la base de données DTM selon les paramètres individualises dans la présente réunion précèdera une phase de rencontre avec les autorités locales et des visites conjointes partenaires CCCM/CMO et Shelter sur le terrain pour l'évaluation des camps a cibler pour des distributions/remplacement de e-shelters.</p> <p>Un document pour l'évaluation va être rédigé par le Shelter Cluster et comprendra tous les aspects techniques.</p> <p>Les partenaires Shelter Cluster et CCCM/CMOs vont travailler ensemble au niveau de Sub Hub sur le ciblage des camps dans la liste et sur le terrain, selon les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les camps sur liste DTM Mai 2011 seront identifiés selon l'appartenance aux paramètres discutés 2) L'inclusion/exclusion de ces paramètres déterminera le ciblage des camps. Le rencontre avec les autorités permettra dénouer les situations spécifiques où leur participation est requise (cas démontage des tentes, cas des regroupements des petits camps) 3) Une liste des camps à cibler par des remplacement/renforcement sera générée. <p>Documentation d'enquête et évaluations générées par les partenaires sur les niveaux de dommages/dégâts des abris d'urgence réalisées par les organisations sur les différentes communes sera tenue en compte pour mieux cibler l'estimation du niveau de besoin dans les camps.</p> <p>Une estimation des besoins en matériaux de support à la distribution de bâches est préférable.</p> <p><i>Recommandations finales :</i></p> <p>L'évaluation doit être conjointe acteurs CCCM et Shelter.</p> <p>Il est important que les partenaires Shelter développent la méthodologie et harmonisent les critères pour l'évaluation terrain et forment les intégrantes non techniques de l'équipe d'évaluation. Suite a l'évaluation des besoins, il faut faire du plaidoyer avec les autorités locales pour le démontage des tentes vides.</p>

Points d'action	Points d'action :			
	Créer fichier qui insérera les critères sur le DTM Mai 2011 (en Excel) [Shelter Cluster]			
	Identifier un partenaire Shelter pour chaque Sub_Hub qui avec les CCCM/CMOs participe aux opérations de terrain pour le ciblage. [Shelter Cluster]			
	Rédiger le document pour l'évaluation et aspects techniques [Shelter Cluster]			
	Partager les minutes de la dernière réunion sur la définition des critères. [Shelter Cluster/CCCM]			
	Partager les informations et les opérations du ciblage avec la DPC [Shelter Cluster/CCCM]			
	Partager tous les documents et évaluations sur les abris d'urgence dans les camps faites par le Partenaires [Shelter Cluster/CCCM]			
	Dates des dernières distributions faites dans les camps. [CMOs/CCCM et partenaires Shelter]			
Collecter des informations sur les dernières distributions dans les camps par les partenaires [Shelter Cluster]				
Participants :				
	NOM/PRENOM	AGENCE	EMAIL	PHONE
	FOUDA Rolande	OIM	rfouda@iom.int	3702-7977
	TROCHER Alain	OIM	atrocher@iom.int	3702-1657
	CHEF Lucas	OIM	lchef@iom.int	3701-6203
	KAMGARG Alain	OIM	akamgang@iom.int	3702-7592
	CESAR Hérode	OIM	hcesar@iom.int	3690-4297
	RUIZ de AZUA Ester	OIM	eruizdeazua@iom.int	3792-7169
	KioY Peter	OIM	pikioy@iom.int	3702-1663
	THELUSCAT Guerlson	OIM	pgtheluscat@iom.int	3680-6988
	ODUWA Ben	Shelter Cluster	oduwa@onuhabitat.org	3600-7115
	VENTURINI Denise	Shelter Cluster	shelterhaiti2010@gmail.com	3600-9629
GALLETTA Nicole	Shelter Cluster	nicole.galletta@habitat-lac.org	3600-6858	